913689

ANNEXE VIII

CERTIFICAT DE CARROSSAGE

destiné à être joint au dossier de réception à titre isolé du véhicule

(à fournir en 3 exemplaires)

13 DEC. 2007

Le carrossier constructeur, soussigné **JCR CARROSSERIE**

demeurant à : **Route de Chartres 28160 BROU** Tél : **02 37 94 01 01**

déclare avoir monté sur le véhicule désigné ci après et appartenant à (nom et adresse) :

SADE

la carrosserie suivante : **NON SPEC (Abri de Chantier)**

Le véhicule doit être présenté à une réception à titres siolée (RTI) du service des mines avant immatriculation compte tenu de ce que :

(1) Le châssis a subi les transformations suivantes par rapport au type décrit dans la notice descriptive du constructeur. Ci joint l'accord écrit du service technique du constructeur.

(1) Les poids en charges sur les essieux (ou le pivot) ne respectent pas les charges au sol minimales-maximales (1) prévues par le constructeur. Le nouveau poids total autorisé en charge sera determiné par le service des mines

(1) La largeur du véhicule excéde celle fixée par le constructeur. Ci-joint l'accord écrit du service technique du constructeur.

CARACTERISTIQUES DU VEHICULE (2) :

Genre (3)	RESP
Carrosserie (4)	NON SPEC (Abri de Chantier)
Marque :	JCR
Type :	ORIGINAL
N° d'identification	000FRANCE/A00 0745A
Nombre de places assises (y compris le conducteur) :	
Empattement : F =	3,954 m
F' (5) =	m

DIMENSIONS DU VEHICULE CARROSSE (hors tout)

Longueur L =	5,830 m
Largeur l =	2,330 m
Surface L x l =	13,58 m²

CARACTERISTIQUES DE LA CARROSSERIE

Longueur utile du chargement : T =	3,770 m
Porte à faux arrière du Véhicule : X =	1,800 m
Longueur des ferrures et charnières : c =	0,060 m

Distance du centre de gravité du chargement à l'axe de la force, (ou de la resultante des forces), appliquée(s) au sol par l' (ou les) essieu(x) arrière :

Y = 0,145 m

Porte à faux arrière utile : Xu=T/2 - Y 1,740 m

Distance du centre de gravité du chargement à l'axe de la force, (ou de la resultante des forces), appliquée(s) au sol par l'(ou les) essieu(x) avant, ou à l'axe du pivot :

F' - Y 3,809 m

Poids total autorisé en charge PTAC = 1600 Kg

Poids à vide du véhicule carrossé (6) = 1420 Kg

PV=PC+M+Ca = Kg

PC : poids du châssis cabine en ordre de marche comprenant : reservoirs pleins, outillage de bord, sans conducteur ni passager, sans porte-roues ni roue de secours, avec accumulateurs.

M :Poids du ou des porte-roues de secours garnis.

Ca : Poids de la carrosserie vide et de ses équipements.

Poids à vide sous l'(ou les) essieu(x) avant du véhicule carrossé (6) (ou sous pivot semi remorque) :

PV.AV = 80 Kg

Poids à vide sous l'(ou les) essieu(x) arrière du véhicule carrossé (6)

PV.AR = 1340 Kg

Poids du conducteur et des passagers :

p : 75 Kg x (conducteur +passagers) = Kg

Poids du conducteur et des passagers sur l'(ou les) essieu(x) avant (7)

(Cas de cabine avancée) (1) : p.AV = p = Kg

(Cas de cabine normale) (1) : p.AV = 2p/3 = Kg

Poids du conducteur et des passagers sur l'(ou les) essieu(x) arrière (7)

(Cas de cabine avancée) (1) p.AR = 0 Kg

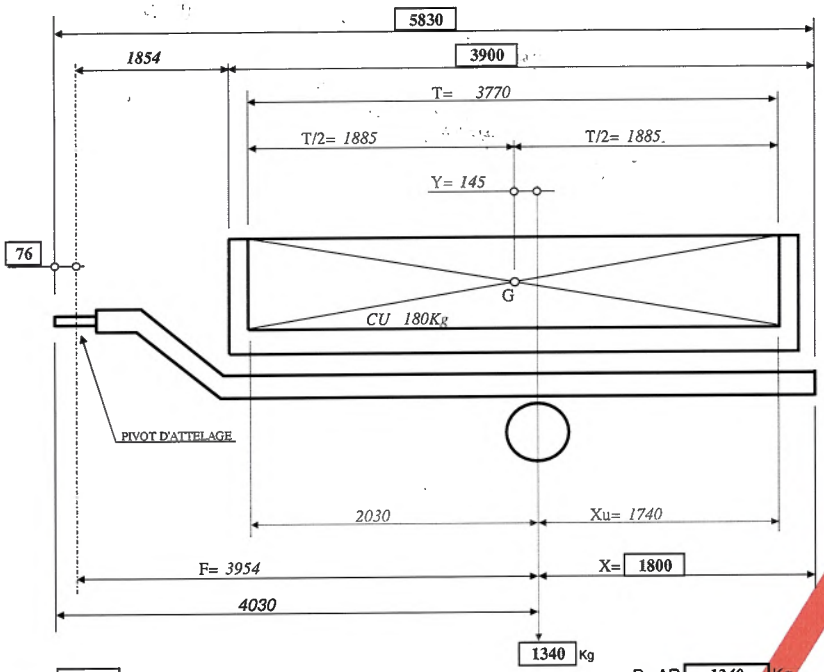
(Cas de cabine normale) (1) : p.AR = p/3 = Kg

Chargement : Ch =PTAC - PV - p = 180 Kg

(1) Barrer la mention inutile
(2) Voir notice descriptive
(3) Le genre indiqué ne peut être différent de celui ou de ceux prévus sur la notice descriptive
(4) La carrosserie indiquée doit répondre à la nomenclaturen des carrosseries prévues par le code de la route.
(5) F' = distance de l'axe de la force (ou de la resultante des forces) appliquée(s) au sol par l' (ou les) essieu(x) avant, ou de l'axe du pivot d'attelage, à l'axe de la force (ou de la resultante des forces) appliquée(s) au sol par l'(ou les) essieux arrière(s).
(6) Joindre les tickets de pesée correspondant
(7) Dans le cas de cabine "hors série" p.AV et p.AR seront calculés en fonction de la position du conducteur et de ses passagers par rapport à l'essieu considéré

ANNEXE VIII (verso)

Si le véhicule comporte plus d'un essieu avant, ou si les essieux arrières sont inégalement chargés ou espacés, reproduire ci dessous un schéma analogue à ceux figurant en appendice aux Annexes VII et VIII de l'arrêté du 19 Juillet 1954.



Empattement F	3954	mm
Porte à faux AV	4030	mm
Longueur hors tout L	5830	mm
Longueur T	3900	mm
Largeur l	2330	mm
Surface	13,58	m2
Longueur Utile du chargement	3770	mm
Porte à faux AR ht X	1800	mm
Porte à faux AR utile	1740	mm
Centre de gravité Y	145	mm
Poids à vide sur pivot	80	Kg
Charge utile sur pivot	6,6	Kg
Poids total sur pivot	86,6	Kg
Poids à vide sur essieu	1340	Kg
Charge utile sur essieu	173,399	Kg
Poids total sur essieu	1513,4	Kg
Distance G axe Pivot	3809	mm
Poids à vide total	1420	Kg

Pv AV 80 Kg — Ch U 6,60 Kg — Total 86,60 Kg — Maxi 100 Kg

PVT 1420 Kg — PTAC 1600 Kg — CU 180 Kg

Pv AR 1340 Kg — Ch U 173,40 Kg — Total 1513,40 Kg — Maxi 1600 Kg

REPARTITION DU POIDS DU CHARGEMENT

Essieu(x) AV (ou pivot) : $Ch\ AV = Ch \times \frac{Y}{F'} = 180,00 \times \frac{0,145}{3,954} = 6,60$ Kg

Essieu(x) arrières : $Ch\ AR = Ch \times \frac{F' - Y}{F'} = 180,00 \times \frac{3,809}{3,954} = 173,40$ Kg

REPARTITION DU POIDS TOTAL EN CHARGE (PTC)

Essieu(x) AV (ou pivot)

Poids à vide : PV.AV =	80 Kg
Poids conducteur et passagers :	
p.AV =	Kg
Ch AV =	6,60 Kg
PT AV total =	86,60 Kg
PT AV autorisé :	
Minimal (2)	Kg
Maximal (2)	100 Kg

Essieu(x) AR

Poids à vide : PV.AR =	1340 Kg
Poids conducteur et passagers :	
p.AV =	Kg
Ch AR =	173,40 Kg
PT AR total =	1513,40 Kg
PT AR autorisé :	
Minimal (2)	Kg
Maximal (2)	1600 Kg

Fait à BROU , le 31/10/2007

Signature et cachet :

J.C.R. Equipements
Z.A. du Bel Air, 10, rue de Mouriès
28200 CHATEAUDUN
Tél. 01 34 84 05 06
Fax 01 34 64 00 11
RCS Versailles B 343 [illegible] APE 516 C

J.C.R. Carrosserie
Route de Chartres
28160 BROU (France)
Tél. 02 37 94 01 01
Fax 02 37 94 01 09
Versailles B 340 [illegible] APE 842 A

NOTA :

Porte à faux arrière utile : Distance de l'extrémité AR hors tout d'un véhicule non compris, s'il y a lieu, l'epaisseur du dispositif de fermeture (porte, hayon,...) et la longueur des ferrures et charnières, à l'axe de la force (ou de la résultante des forces) appliquée(s) au sol par l'(ou les) essieu(x) arrière.

Ferrures et charnières : dispositifs (ferrures et charnière de la porte AR, tampons, crochet d'attelage...) de poids négligeable placés à l'arrière d'un véhicule.

Le chargement est supposé concentré au point G (centre de gravité), milieu de la longueur utile du chargement.

Dans les cas contraires, la position du centre de gravité doit être déterminée en premier lieu.

Caisses mobiles multiples : G à indiquer sur le véhicule porteur en fonction du Ca, qui dans le cas particulier doit correspondre au poids de l'élément mobile vide et de ses équipements.